



Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/SEPT/93	OBJET: VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE PREMIERE (DM1) DU BUDGET EAU POTABLE ANNEE 2024
Date du conseil municipal 18/09/2024	
Date de la convocation 11/09/2024	
Date de l'affichage 11/09/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 11 septembre 2024.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Angélique RAPPAILLES Maires-adjoints.

Armand **DE MAIGRET**, Martial **DISCH**, Jules **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSERGUES**, Valérie **JACKY**, Sylvie **POIRIER**, Mahmut **GÜNER**, Sylvie **GALLOCHER**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Stéphanie DEGAND, pouvoir à Serge HAMELIN
Chantal REGNAULT-GALLOIS, pouvoir à Edith LION
Luis-José TENTE MARQUES, pouvoir à Nolwenn LE BOUTER
Frédéric BRUNOT pouvoir à Fabrice HOULIER
Nimca CIGE pouvoir à Dany FAROY
Suzanna MARTINET pouvoir à Philippe DUCQ
Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Mahmut GÜNER
Michel BILLOUT pouvoir à Clotilde LAGOUTTE
Mohammed KHERBACH pouvoir à Guy-Bertrand TCHIKAYA
Nathalie COSSERON pouvoir à Sylvie GALLOCHER

Était absent :

Thomas LECONTE

Mahmut GÜNER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Colle crivates de réception en préfecture Date de télétrassission : 23/09/2024 Date de réception préfecture : 23/09/2024

DELIBERATION

OBJET: VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE PREMIERE (DM1) DU BUDGET EAU POTABLE ANNEE 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du conseil municipal n°2023/DEC/114 du 13 décembre 2023 relative au débat d'orientation budgétaire 2024 du budget communal, du budget eau potable, du budget assainissement et du budget du centre aquatique,

VU la délibération n° 2024/FEV/07 du 7 février 2024 portant vote du budget primitif eau potable année 2024,

VU la délibération n°2024/MAI/53 du 29 mai 2024 portant vote du budget supplémentaire 2024 du budget eau potable,

VU l'avis de la commission de finances qui s'est tenue le 17 septembre 2024,

CONSIDERANT la présentation de la DM1 du budget Eau Potable année 2024, selon la note de synthèse annexée à la maquette budgétaire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la **MAJORITÉ** (22 voix **POUR**),
6 **CONTRE** (Mme GALLOCHER, M. BILLOUT, M. KHERBACH, M. TCHIKAYA, Mme COSSERON,
Mme LAGOUTTE)

<u>ARTICLE 1</u>: Dit que la Décision Modificative Première (DM1) du budget Eau Potable année 2024 est détaillée comme suit :

Section de fonctionnement - DÉPENSES

Chapitre 011 « Charges à caractère général » diminution de 27 360.80€.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » augmentation de 27 360.80€.

<u>ARTICLE 2</u>: Approuve la DM1 du budget Eau Potable année 2024 selon la maquette budgétaire et la note de synthèse jointes en annexe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,

DE

OUTER

Le secrétaire de séance

Mahmut GÜNER

Certifié exécutoire compte-tenu de la Télétransmission en Sous-Préfecture le 23 SEP, 2024
Et de la transmission ou notification et de la publication le 23 SEP, 2024

Le Maire

Ret. 201524 Berger-Levrault (1309)